

# GUIDE DE L'APPRENANT 2024-2025

## Université des Métiers

### Site de Bayonne :

25 boulevard d'Aritxague – 64100 BAYONNE

Tel. : 05 59 55 12 02

Mail : [64-cfa-cma@cma-nouvelleaquitaine.fr](mailto:64-cfa-cma@cma-nouvelleaquitaine.fr)

### Site de Pau :

34 avenue Léon Blum – 64000 PAU –

Tel. : 05 59 14 85 90

Mail : [64-cfa-um-accueil@cma-nouvelleaquitaine.fr](mailto:64-cfa-um-accueil@cma-nouvelleaquitaine.fr)



Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

**NOUVELLE-AQUITAINE**

# Sommaire

1-Les contacts .....	4
2-Le calendrier et l'emploi du temps .....	5
3-Les horaires du centre de formation .....	5
4-Le règlement intérieur et la discipline .....	6
5-Le suivi des retards et absences .....	7
6-Le suivi de la formation et du savoir-être .....	8
7-NetYparéo .....	8
8-Microsoft 365 .....	9
9-Le livret de suivi d'apprentissage/ de stage.....	9
10-Premiers équipements, fournitures et tenues professionnelles .....	10
11-Les dispenses et les parcours individualisés .....	10
12-Les transports en commun .....	11
13-La restauration .....	12
14-L'hébergement .....	12
15-L'accompagnement social .....	16
16-Les aides financières .....	15
17-Accompagnement des personnes en situation de Handicap .....	15
18-Santé et Sécurité au Travail .....	16
19-Les examens .....	16
20-Difficultés, prévention des ruptures/ médiation .	17
21- Accompagnement à la mobilité européenne .....	17
22- Poursuite de parcours .....	18
23- La démarche Qualité .....	18

# Préambule

Le but de ce guide est de vous apporter des informations pratiques afin de vous familiariser avec votre nouvel environnement de formation, faciliter votre intégration au sein de nos établissements.

Pour rappel, l'Université des Métiers est le centre de formation aux métiers de l'artisanat de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Aquitaine – Pyrénées-Atlantiques (CMA-NA-64).

Disposant d'un site de formation à Pau et d'un autre à Bayonne, elle regroupe les activités de formation en alternance dans les secteurs de l'alimentaire, de l'auto-moto, de la mode et de la beauté, du CAP au BTS et propose également des diplômes de l'ANFA (Titre à Finalité Professionnelle et Certificat de Qualification Professionnelle).

La plupart des informations communiquées dans ce guide sont communes à tous les apprenants quel que soit leur statut.

Lorsque les informations se distinguent selon que vous êtes APPRENTI (E) ou STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, un petit encart est affiché précisant le public concerné :

APPRENTI(E)

STAGIAIRE DE LA  
FORMATION

Selon votre site de formation, certaines informations varient également et sont précisées, dans ce cas, par site.

Vous trouverez donc dans ce guide les réponses à un certain nombre de vos questions du quotidien !

N'hésitez pas à consulter notre site internet :



<https://cfa-artisanat64.fr>

# 1- Les Contacts

**Directrice** : Florence HOUITTE - florence.houitte@cma-nouvelleaquitaine.fr

**Directrice Adjointe** : Geneviève PAULIN - genevieve.paulin@cma-nouvelleaquitaine.fr

**Assistante de direction** : Audrey MATTES - audrey.mattes@cma-nouvelleaquitaine.fr

**Responsable Qualité** : Valentine BENNE - 06 33 52 34 79 - valentine.benne@cma-nouvelleaquitaine.fr

**Responsable d'Unité Administrative et Pédagogique** : Delphine DOUCEDE - 06 78 55 89 87 - delphine.doucede@cma-nouvelleaquitaine.fr

**Responsable pédagogique & référente mobilité** : Géraldine CAZAURANG - 07 70 02 60 22 - geraldine.cazaurang@cma-nouvelleaquitaine.fr

**Référente pédagogique numérique** : Christelle LEDOUX - 06 80 51 05 92 - christelle.ledoux@cma-nouvelleaquitaine.fr

## **Service scolarité : formalité d'inscription au CFA + inscription aux examens**

Bayonne : 64-cfa-bay-scolarite@cma-nouvelleaquitaine.fr

Lydie BAZIN - 05 59 55 12 02 - lydie.bazin@cma-nouvelleaquitaine.fr

Laurence EUGENIE : 05 59 55 12 02 - laurence.eugenie@cma-nouvelleaquitaine.fr

Nicolas JOSEPH - 06 43 66 12 87 - nicolas.joseph@cma-nouvelleaquitaine.fr

Pau :

Christelle HERNANDEZ - 05 59 14 85 90 - christelle.hernandez@cma-nouvelleaquitaine.fr

Karine LABAN-BACQUE - 05 59 14 85 90 - karine.laban-bacque@cma-nouvelleaquitaine.fr

## **Service planification : gestion des emplois du temps**

Bayonne : Frédéric ROSETI - Tél : 05 59 55 12 02 - frederic.roseti@cma-nouvelleaquitaine.fr

Pau : Nicolas DUPRAT - 05 59 14 85 90 - nicolas.duprat@cma-nouvelleaquitaine.fr

## **Service apprentissage : mise en relation, analyse du projet, rédaction des contrats**

Bayonne :

Valérie PELLENCIN - 05 59 55 12 02 - valerie.pellencin@cma-nouvelleaquitaine.fr

Cécile ARITZIA - 05 59 55 12 02 - cecile.aritzia@cma-nouvelleaquitaine.fr

Nathalie CAMPREDON - 06 07 11 68 58 - nathalie.campredon@cma-nouvelleaquitaine.fr

Annabelle LAVIGNE - 06 80 57 52 94 - annabelle.lavigne@cma-nouvelleaquitaine.fr

Didier THOMAS - 06 43 66 29 92 - didier.thomas@cma-nouvelleaquitaine.fr

Pau :

Cathy ETCHANDY - 05 59 14 86 01 / 06 31 56 47 70 - catherine.etchandy@cma-nouvelleaquitaine.fr

Emilie MORENO - 05 59 14 86 12 / 06 31 56 49 46 - emilie.moreno@cma-nouvelleaquitaine.fr

Emilie GRASSINO - 05 59 14 86 27 - emilie.grassino@cma-nouvelleaquitaine.fr

Sandra ORGANISTA-DELONGLEE - 05 59 14 85 90 - sandra.organista-delonglee@cma-nouvelleaquitaine.fr

## **Service éducatif : Suivi de la discipline, des absences et des retards**

Bayonne :

**Conseiller Principal d'Education** : Régis DIRATCHETTE - Tél : 07 85 61 51 24 - regis.diratchette@cma-nouvelleaquitaine.fr

**Assistante d'éducation** :

Pau :

**Conseiller Principal d'Education** : Francis BEATO - Tél : 05 59 14 86 02 / 06 70 97 02 92 - francis.beato@cma-nouvelleaquitaine.fr

**Assistante d'éducation** : Geoffrey REMOND - Tél : 06 79 93 84 86 - geoffrey.remond@cma-nouvelleaquitaine.fr

**Assistante sociale** :

Bayonne: Elodie Michel-Caillaba - 05 59 55 51 87 - elodie.michel-caillaba@cma-nouvelleaquitaine.fr

Pau : Céline CARRETIER - 05 59 14 86 07 - celine.carretier@cma-nouvelleaquitaine.fr

**Conseillère formation adultes** :

Bayonne: Delsey MARCOS - 05 59 55 12 02 - delsey.marcos@cma-nouvelleaquitaine.fr

Pau : Nadine ACIN - 05 59 14 85 90 - nadine.acin@cma-nouvelleaquitaine.fr

**Responsable Centre de Ressources**

Bayonne : Christelle LEDOUX - 06 80 51 05 92 - christelle.ledoux@cma-nouvelleaquitaine.fr

Pau : Julia SABALOT-CUZZUBBO - 05 59 14 85 90 - julia.sabalot-cuzzubbo@cma-nouvelleaquitaine.fr

**Animateur Centre De Ressources**

Bayonne : Nicolas JOSEPH - 06 43 66 12 87 - nicolas.joseph@cma-nouvelleaquitaine.fr

**Référente Handicap**

Bayonne : Nadia RAYNAL - 05 59 55 57 61 / 07 88 38 43 18 - nadia.raynal@cma-nouvelleaquitaine.fr

Pau : Nadine ACIN - 05 59 14 85 90 - nadine.acin@cma-nouvelleaquitaine.fr

**Dispositif Prépa Apprentissage**

**Conseillère Prépa apprentissage**

Bayonne: Nathalie CAMPREDON - 06 07 11 68 58 - nathalie.campredon@cma-nouvelleaquitaine.fr

Pau : Nadine ACIN - 05 59 14 85 90 - nadine.acin@cma-nouvelleaquitaine.fr

**Référent Prépa-apprentissage**

Bayonne : Gildas DUBRASQUET - 06 77 99 74 09 - gildas.dubrasquet@cma-nouvelleaquitaine.fr

Jessica SAVERET - 05 59 55 12 02 - jessica.saveret@cma-nouvelleaquitaine.fr -

Nicolas BOUSCAREL - 07 88 38 43 18 / 05 59 14 85 90 - nicolas.bouscarel@cma-nouvelleaquitaine.fr

**Médiatrice de l'apprentissage** (pour Bayonne et Pau):

Emilie GRASSINO - 05 59 14 85 90 - emilie.grassino@cma-nouvelleaquitaine.fr

## 2- Le calendrier et l'emploi du temps

- Le calendrier d'alternance est établi pour toute l'année par le CFA. Il est envoyé avec la convocation de rentrée et consultable sur la plateforme Netyparéo.

CALENDRIER 2022-2023 / GROUPE P-A2 COI2 / APPRENTI(E) PALE Louane																		
Légende : CFA = Période d'alternance au centre																		
janv. 22	févr. 22	mars 22	avr. 22	mai 22	juin 22	juil. 22	août 22	sept. 22	oct. 22	nov. 22	déc. 22	janv. 23	févr. 23	mars 23	avr. 23	mai 23	juin 23	juil. 23
lun. 3	jeu. 3	CFA	sam. 1	mar. 1	jeu. 1	CFA	dim. 3	mer. 1	jeu. 2	CFA	dim. 2	mer. 2	jeu. 2	dim. 2	mar. 2	jeu. 2	dim. 2	mar. 2
mar. 2	ven. 2	CFA	dim. 2	mer. 2	ven. 2	CFA	lun. 2	jeu. 2	dim. 2	mar. 2	jeu. 2	dim. 2	mar. 2	jeu. 2	dim. 2	mar. 2	jeu. 2	dim. 2
mer. 3	sam. 3		lun. 3	CFA	jeu. 3	sam. 3	mar. 3	CFA	ven. 3	ven. 3	lun. 3	CFA	mer. 3	sam. 3	lun. 3	jeu. 3	dim. 3	mar. 3
jeu. 4	dim. 4		mar. 4	CFA	ven. 4	dim. 4	mer. 4	CFA	sam. 4	sam. 4	mar. 4	CFA	jeu. 4	dim. 4	mar. 4	jeu. 4	dim. 4	mar. 4
ven. 5	lun. 5		mer. 5	CFA	sam. 5	lun. 5	jeu. 5	CFA	dim. 5	dim. 5	mer. 5	CFA	ven. 5	lun. 5	CFA	mer. 5	jeu. 5	dim. 5
sam. 6	mar. 6		jeu. 6	CFA	dim. 6	mar. 6	ven. 6	CFA	lun. 6	lun. 6	jeu. 6	CFA	sam. 6	mar. 6	CFA	jeu. 6	dim. 6	mer. 6
dim. 7	mer. 7		ven. 7	CFA	lun. 7	CFA	mer. 7	sam. 7	mar. 7	mar. 7	jeu. 7	CFA	dim. 7	mer. 7	CFA	ven. 7	jeu. 7	dim. 7
lun. 8	jeu. 8		sam. 8		mar. 8	CFA	jeu. 8	dim. 8	mar. 8	mar. 8	jeu. 8	CFA	sam. 8	lun. 8	jeu. 8	dim. 8	mar. 8	CFA
mar. 9	ven. 9		dim. 9		mer. 9	CFA	ven. 9	lun. 9	jeu. 9	jeu. 9	dim. 9	mar. 9	CFA	ven. 9	CFA	dim. 9	mer. 9	CFA
jeu. 10	sam. 10		lun. 10		jeu. 10	CFA	sam. 10	mar. 10	ven. 10	ven. 10	lun. 10	mer. 10	CFA	sam. 10	lun. 10	jeu. 10	dim. 10	mer. 10
mer. 11	dim. 11		mar. 11		ven. 11		dim. 11	mer. 11	sam. 11	sam. 11	jeu. 11	CFA	dim. 11	mer. 11	jeu. 11	CFA	dim. 11	mer. 11
ven. 12	lun. 12	CFA	mer. 12	sam. 12	lun. 12	jeu. 12	dim. 12	dim. 12	mer. 12	mer. 12	ven. 12	CFA	lun. 12	mer. 12	jeu. 12	CFA	dim. 12	mer. 12
sam. 13	mar. 13	CFA	jeu. 13	dim. 13	mar. 13	ven. 13	lun. 13	lun. 13	jeu. 13	jeu. 13	dim. 13	CFA	jeu. 13	sam. 13	mar. 13	jeu. 13	dim. 13	mer. 13
dim. 14	mer. 14	CFA	ven. 14	lun. 14	mer. 14	sam. 14	mar. 14	mar. 14	jeu. 14	CFA	ven. 14	dim. 14	mer. 14	ven. 14	lun. 14	jeu. 14	dim. 14	mer. 14
jeu. 15	dim. 15	CFA	sam. 15	mer. 15	jeu. 15	dim. 15	mar. 15	mar. 15	jeu. 15	CFA	sam. 15	lun. 15	jeu. 15	sam. 15	mar. 15	jeu. 15	dim. 15	sam. 15
mar. 16	ven. 16	CFA	dim. 16	mer. 16	ven. 16	lun. 16	jeu. 16	jeu. 16	dim. 16	CFA	dim. 16	mer. 16	ven. 16	lun. 16	jeu. 16	dim. 16	mer. 16	CFA
jeu. 17	sam. 17		lun. 17		jeu. 17	sam. 17	mar. 17	ven. 17	mer. 17	mer. 17	jeu. 17	CFA	lun. 17	mer. 17	sam. 17	lun. 17	jeu. 17	dim. 17
mer. 18	dim. 18		mar. 18		ven. 18		dim. 18	mer. 18	sam. 18	sam. 18	jeu. 18	CFA	dim. 18	mer. 18	jeu. 18	dim. 18	mer. 18	jeu. 18
ven. 19	lun. 19		mer. 19	sam. 19	lun. 19	jeu. 19	dim. 19	dim. 19	mer. 19	mer. 19	ven. 19	lun. 19	jeu. 19	dim. 19	mer. 19	jeu. 19	dim. 19	mer. 19
sam. 20	mar. 20		jeu. 20	dim. 20	mar. 20	ven. 20	lun. 20	CFA	lun. 20	jeu. 20	jeu. 20	sam. 20	mar. 20	jeu. 20	dim. 20	mer. 20	jeu. 20	dim. 20
dim. 21	mer. 21		ven. 21		lun. 21	mer. 21	sam. 21	mar. 21	CFA	mar. 21	ven. 21	dim. 21	mer. 21	jeu. 21	dim. 21	mer. 21	jeu. 21	dim. 21
lun. 22	jeu. 22		sam. 22		mer. 22	jeu. 22	dim. 22	mar. 22	CFA	mer. 22	jeu. 22	sam. 22	lun. 22	jeu. 22	dim. 22	mer. 22	jeu. 22	sam. 22
mar. 23	ven. 23		dim. 23		mer. 23	ven. 23	lun. 23	CFA	jeu. 23	CFA	jeu. 23	dim. 23	mar. 23	jeu. 23	dim. 23	mer. 23	jeu. 23	dim. 23
mer. 24	sam. 24		lun. 24	CFA	jeu. 24	sam. 24	mar. 24	CFA	ven. 24	CFA	ven. 24	lun. 24	mer. 24	sam. 24	lun. 24	jeu. 24	dim. 24	mer. 24
jeu. 25	dim. 25		mar. 25	CFA	ven. 25	dim. 25	mer. 25	CFA	sam. 25	sam. 25	mar. 25	jeu. 25	dim. 25	mer. 25	jeu. 25	dim. 25	mer. 25	jeu. 25
ven. 26	lun. 26		mer. 26	CFA	sam. 26	lun. 26	jeu. 26	CFA	dim. 26	dim. 26	mer. 26	ven. 26	lun. 26	mer. 26	jeu. 26	dim. 26	mer. 26	jeu. 26
sam. 27	mar. 27		jeu. 27	CFA	dim. 27	mar. 27	ven. 27	CFA	lun. 27	lun. 27	jeu. 27	sam. 27	mar. 27	jeu. 27	dim. 27	mer. 27	jeu. 27	dim. 27
dim. 28	mer. 28		ven. 28		lun. 28	CFA	mer. 28	sam. 28	mar. 28	mar. 28	jeu. 28	dim. 28	mer. 28	jeu. 28	dim. 28	mer. 28	jeu. 28	dim. 28
lun. 29	CFA	jeu. 29	mar. 29	sam. 29	mer. 29	CFA	jeu. 29	dim. 29	mer. 29	mer. 29	ven. 29	lun. 29	jeu. 29	sam. 29	lun. 29	jeu. 29	sam. 29	dim. 29
mar. 30	CFA	ven. 30	dim. 30	mer. 30	CFA	ven. 30	lun. 30	jeu. 30	dim. 30	jeu. 30	dim. 30	mar. 30	jeu. 30	dim. 30	mer. 30	jeu. 30	sam. 30	dim. 30
mer. 31	CFA		lun. 31		mer. 31		mar. 31		mer. 31		ven. 31		mer. 31		jeu. 31		dim. 31	mer. 31

- L'apprenant est affecté à un groupe classe avec un **professeur référent** désigné. Il sera votre interlocuteur principal.
- L'emploi du temps **change à chaque semaine** au CFA, il est consultable sur la plateforme NetYparéo (voir chapitre 7)
- Les matières et le nombre d'heures sont fixés par la réglementation des diplômes. Un apprenant salarié doit réaliser 35h de formation par semaine.

## 3- Les horaires du centre de formation

<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
<b>8h25 / 12h25</b>	<b>13h25 / 17h25</b>

## 4- Le règlement intérieur et la discipline

- Le règlement intérieur est consultable :



A votre inscription vous attestez en prendre connaissance et de le respecter sous peine de sanction.

## 5- Le suivi des retards et absences

- Votre présence et vos retards sont suivis **tous les jours** au CFA et à chaque cours.
- Un bilan est envoyé toutes les semaines à votre employeur et à vos représentants légaux. Il est aussi visible sur NetYparéo.
- En cas de retard, présentez-vous au service éducatif avant d'intégrer le cours.
- Les justificatifs d'absences (arrêt de travail, certificat...) doivent être **transmis au service éducatif**.
- Des sanctions sont prévues en cas d'absences répétées et non justifiées

### STAGIAIRE DE LA FORMATION

- En tant que stagiaire de la formation professionnelle, votre formation est financée partiellement ou totalement soit par : votre entreprise ou l'Opérateur de Compétences dont elle dépend, des organismes publics (France Travail, Conseil Régional...) ou privés de financement de la formation (type Transition Pro), votre CPF ou vos propres moyens.
- Vous devez faire signer un émargement (feuille de présence) à chaque heure de formation et la ramener au service Formation professionnelle.
- Le financement de votre formation dépend de ces feuilles de présence.
- En cas d'absence, une retenue sur la rémunération du stage est applicable proportionnellement à la durée de l'absence conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, l'apprenant(e) dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics (Conseil Régional et France Travail) s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage.
- Enfin, les apprenants(es) ayant un statut de salarié(e), doivent obligatoirement et prioritairement signaler leurs absences à leur employeur.

## 6- Le suivi de la formation et du savoir-être

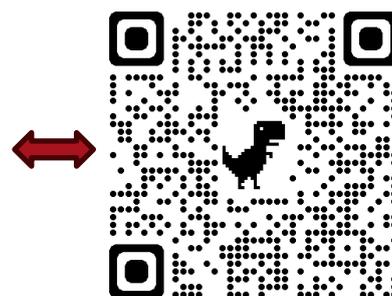
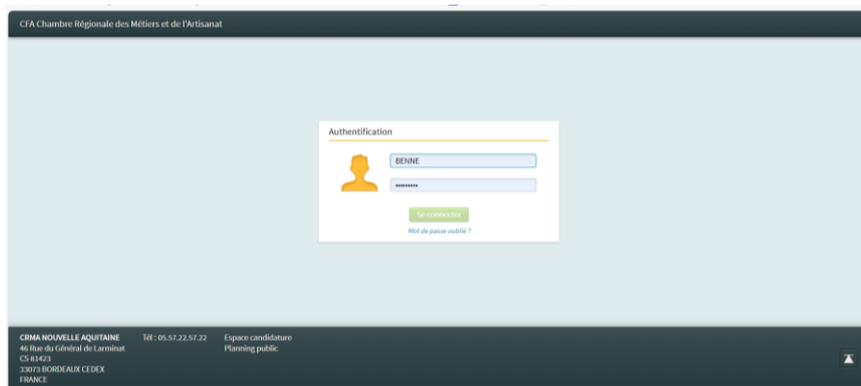
- Des évaluations, des examens blancs et une visite en entreprise seront réalisés tout au long de l'année. Tous les résultats consultables sur NetYparéo
- 2 conseils de classe sont organisés par an et 2 bulletins de notes sont émis.
- Votre savoir-être (comportement) sera pris en compte dans les appréciations.

## 7- NetYparéo

C'est la plateforme de communication qui vous permettra d'avoir accès à

- L'emploi du temps mis à jour en temps réel,
- Le calendrier d'alternance
- Le nom du formateur référent,
- Les bulletins de notes,
- Les relevés d'absence,
- Les comptes-rendus de visites en entreprise,
- Des informations diffusées par le centre de formation.

Consultez-la régulièrement ! <https://cma-nouvelleaquitaine.ymag.cloud/>

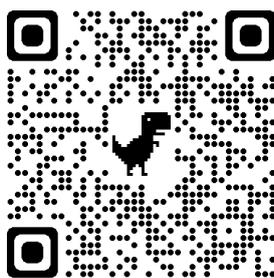


Vos codes d'accès se trouvent sur le courrier de convocation de rentrée.  
Votre identifiant sera : prenom.nom

- Votre Maître d'Apprentissage et vos représentants légaux (si vous êtes mineur) disposent également d'un accès à NetYparéo.
  - ➔ En cas de perte des codes, s'adresser au service scolarité.
  - ➔ En cas d'oubli du mot de passe, faire « mot de passe oublié »

## 8- Microsoft 365

- Le centre de formation utilise l'environnement numérique Microsoft 365. Vous suivrez une formation sur ces outils dès la rentrée.
- Un compte vous sera créé afin que vous puissiez accéder
  - à des logiciels en ligne (Word, Excel, Power Point) depuis n'importe quel ordinateur ainsi
  - à votre groupe classe Teams ,
- Ces outils vous permettront d'accéder aux supports de cours, de réaliser les devoirs, de rédiger les rapports, et d'échanger avec vos professeurs.
- Un identifiant (prenom.nom@cfa-na.fr) et un mot de passe vous seront attribués en début d'année. Le QRCode ci-dessous, vous y renvoie.



- ➔ En cas de perte des codes, contacter la référente numérique par mail.
- ➔ En cas d'oubli du mot de passe, faire « mot de passe oublié »

## 9- Le livret de suivi d'apprentissage/ de stage

- C'est l'outil de liaison et son utilisation **est OBLIGATOIRE**.
- Il permet de suivre les enseignements et activités qui sont vus au centre de formation et ceux vus en entreprise.
- Il favorise la communication entre vous, le maître d'apprentissage/ de stage et les enseignants/formateurs.
- Il vous est donné la semaine de votre rentrée au centre. Vous en êtes responsable. Prenez-en soin !

## Vous devez

- **Le présenter à votre maître d'Apprentissage**/ tuteur de stage à chaque période en entreprise.
- **L'avoir en permanence avec vous** lorsque vous êtes au CFA (tous les jours)

Des contrôles seront réalisés au CFA afin de vérifier qu'il est complété.

Attention : en cas de perte, une pénalité de 5€ pourra vous être demandée.

## 10- Premiers équipements, fournitures et tenues professionnelles

- Lors de l'inscription, un lien vers la « liste fournitures et du matériel » vous a été transmise. Elle est consultable sur le site internet : Infos pratiques - CFA 64 (cfa-artisanat64.fr) / <https://cfa-artisanat64.fr/votre-universite-des-metiers/infos-pratiques/>
- Vous devez acheter pour la rentrée la **tenue professionnelle** et **les fournitures**.
- Une **mallette de 1<sup>er</sup> équipement** sera distribuée aux apprentis uniquement. En cas d'arrêt de la formation, elle devra être rendue. Les stagiaires de la formation devront l'acheter.
- **La Tenue professionnelle** : elle est **obligatoire** lors des cours de travaux pratiques sous peine de se voir refuser l'accès aux laboratoires et ateliers. Elle doit être toujours propre. Vous avez la charge du nettoyage de vos tenues. Sa composition dépend du diplôme et le détail se trouve dans la liste.
- **Tenue de sport** : elle est obligatoire lors des cours d'EPS. Les apprenants doivent se munir d'un jogging / short et de chaussures adaptées. Des douches sont à disposition, vous devez prévoir les produits d'hygiène et vêtements de rechange.

## 11- Les dispenses et les parcours individualisés

- Des dispenses d'enseignements généraux sont possibles sous conditions

(diplômes déjà obtenus, résultats de tests de positionnements, entretien ...).

- Elles ne sont pas automatiques, il faut fournir des justificatifs (relevé de note).
- Seul le CFA les décide (sauf pour les dispenses d'examens)
- Les dispenses d'enseignements sont remplacées par des modules et ateliers réalisés au CFA.
- **Les dispenses ne sont pas un motif pour les retours en entreprise.**

## 12- Les transports en commun

### Venir en TRAIN

Gare SNCF de Bayonne Place Pereire - Tél : 36.35 - [www.sncf.com](http://www.sncf.com)

Gare SNCF de Pau Avenue Jean Biray - Tél : 36.35 - [www.sncf.com](http://www.sncf.com)

### Venir en BUS

**Bayonne** : Le réseau de Transport Urbain : TXIK TXAK - 10 chemin de la Marouette BP 30411- 64104 Bayonne Cedex- Tél : 05 47 75 76 64  
<https://www.txiktxak.fr>

Lignes desservant l'Université des Métiers de Bayonne :

- **La ligne 5** : Biarritz Halle Iraty – Bayonne Gare (arrêt «Université des Métiers»)
- **La ligne 30** : Tarnos Square Mora – Anglet Quintaou (arrêt «Université des Métiers»)

**Pau** : Le réseau de Transport Urbain : IDELIS - Place d'Espagne 64000 PAU  
Tél : 05.59.14.15.16 [www.idelis.fr](http://www.idelis.fr)

Lignes desservant l'Université des Métiers de Pau :

- **La ligne T4**: Lons Perlic – PAU CST Jean Feger (arrêt « Pôle Emploi » ou « arrêt cité multimédia »)
- **La ligne T1**: JURANÇON LP A. Campa - PAU Cité Multimédia (arrêt « Cité Multimédia »)

## 13- La restauration

Les CFA ne disposent d'aucune structure propre de restauration. Plusieurs possibilités sont toutefois proposées pour permettre l'accueil des apprenants dans de bonnes conditions

### Bayonne

- Un espace de restauration accueille les apprenants de 12h30 à 13h30. Vous pouvez y faire réchauffer vos repas.
- Des services de restauration rapide sont également accessibles à proximité du centre de formation.

### Pau

- Partenariat avec le CFA du BTP 36 avenue Léon Blum – 64000 Pau

Tel : 05 59 02 61 04

Tous les repas du midi sont pris au CFA du BTP du lundi au jeudi inclus. Pas de restauration possible le vendredi midi.

Pour information voici les tarifs appliqués en 2023/24

#### APPRENTI(E)

6.35€ par repas (Aide de 3€ déduite par repas) ou 25.40€ pour 4 repas (statut demi-pensionnaire)

#### STAGIAIRE DE LA FORMATION

9.35€ par repas ou 37.40€ pour 4 repas (statut demi-pensionnaire)

## 14- L'hébergement

Les CFA ne disposent d'aucune structure propre d'hébergement. Plusieurs possibilités sont toutefois proposées pour permettre l'accueil des apprenants dans de bonnes conditions.

### Bayonne :

- **Le FJT Côte Basque** – Résidence Robert Linxe, 2 rue Mayi Darizcuren – 64100 BAYONNE Tel : 05 59 59 33 30 - Email : [fjtcotebasque@wanadoo.fr](mailto:fjtcotebasque@wanadoo.fr)

[www.fjtcotebasque.com](http://www.fjtcotebasque.com)

Age requis : 16 ans / Nombre de places limité

Pour s'inscrire, contacter directement le FJT Côte Basque ou retirer un dossier d'inscription sur le site internet.

Pour les apprentis, une aide de 6€ par nuitée (nuit + petit-déjeuner) est déduite du montant facturé par la structure d'accueil.

• **La Maison Diocésaine** (Association Catholique) 10 avenue Jean Darrigrand – 64100 BAYONNE Tel : 05 59 58 47 47 - [maisondio.bayonne@diocese64.org](mailto:maisondio.bayonne@diocese64.org)

Nombre de places limité

Une possibilité de repas est proposée pour le soir.

Pour s'inscrire, contacter directement la Maison Diocésaine.

Pour les apprentis, une aide de 6€ par nuitée (nuit + petit-déjeuner) et une aide de 3€ par repas du soir pris, sont remboursées sur présentation de la facture acquittée au CPE de l'Université des Métiers de Bayonne.

• **Opération « Un, deux Toit »** du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

Tél. : 05 56 51 57 66 [www.operationundeux toit.fr](http://www.operationundeux toit.fr)

**Pau :**

• **Partenariat avec le CFA du BTP**, 36 avenue Léon Blum – 64000 Pau

Tel : 05 59 02 61 04

Public prioritaire : apprenants(es) mineur(e)s demeurant dans un rayon égal ou supérieur à 50 km de PAU.

Nombre de places limité selon les capacités d'accueil du CFA du BTP.

Pour s'inscrire, contacter directement : Francis BEATO - Tél : 05 59 14 86 02 / 06 70 97 02 92 - [francis.beato@cma-nouvelleaquitaine.fr](mailto:francis.beato@cma-nouvelleaquitaine.fr)

Pour les apprentis, une aide de 6€ par nuitée (nuit + petit-déjeuner) est déduite du montant facturé par la structure d'accueil.

Règles de fonctionnement de l'internat du CFA du BTP : L'internat et la restauration fonctionnent du lundi au jeudi soir inclus comprenant obligatoirement et sans dérogation petit-déjeuner, déjeuner et diner /coucher. Aucune dérogation à cette règle n'est accordée sauf évènement familial ou médical grave.

Statut Interne

*A titre d'information voici les tarifs appliqués en 2023-24*

## APPRENTI(E)

8.90€ par nuitée (Aide de 6€ déduite par nuitée)

86.40 € la semaine (Aide de 6€ déduite par nuitée) soit 8 repas et 4 nuits

## STAGIAIRE DE LA FORMATION

14.90€ par nuitée

134.40 € la Semaine soit 8 repas et 4 nuits

Le petit déjeuner est servi chaque jour à partir de 7 heures du lundi au vendredi.

Il faut se munir : d'une taie d'oreiller, d'une paire de draps pour lit individuel et d'un cadenas ainsi que du nécessaire en produits d'hygiène et linge.

Il est expressément demandé aux parents de nous transmettre les coordonnées d'un référent qui puisse venir récupérer leur enfant en cas de nécessité.

Durant la semaine de regroupement, les internes doivent obligatoirement être munis de leur carte vitale ainsi que de l'attestation de l'assurance complémentaire. Une somme en numéraire doit être prévue en cas de consultation médicale.

Réservation et paiement se font impérativement, **tous les lundis matin** de 8 h à 10 h 30 au bureau du C.P.E. à l'Université des Métiers ou par appel téléphonique avant 10h30. Aucune réservation ne sera prise en compte le lundi après 10 heures 30.

**Association Habitat jeunes Pau Pyrénées** : [www.habitat-jeunes-pau-asso.fr](http://www.habitat-jeunes-pau-asso.fr)

Résidence Michel HOUNAU 30, ter rue Michel Hounau - 64000 PAU - Tel : 05 59 11 05 05.

Public : majeurs uniquement. Séjour fractionné possible

Pour les apprentis, une aide de 6€ par nuitée est déduite du montant facturé par la structure d'accueil.

•**Opération « Un, deux Toit »** du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

Tél. : 05 56 51 57 66 [www.operationundeux toit.fr](http://www.operationundeux toit.fr),

## 15- L'accompagnement social

- Des assistantes sociales sont à votre écoute et peuvent vous rencontrer en cas de difficultés financières, familiales, professionnelles, sociales, de logement ou de santé.
- Vous participerez à des ateliers de sensibilisation ou de prévention au cours de la formation.

## 16- Les aides financières

### APPRENTI(E)

#### ➤ Aide au permis de conduire

Cette aide de 500€ concerne tous les apprentis majeurs inscrits au centre de formation ayant la volonté de passer leur permis de conduire de catégorie B.

Pour les apprentis en mécanique ou carrosserie, une aide supplémentaire est possible.

Rapprochez-vous de l'assistante sociale du centre de formation pour pouvoir en faire la demande.

#### ➤ Fonds social de formation Région Nouvelle Aquitaine

Cette aide soutient les apprentis inscrits au centre de formation rencontrant des difficultés financières liées aux transports et/ou au logement. Sous conditions de ressources. <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/fonds-social-formation>

La demande doit se faire auprès de l'assistante sociale du centre de formation

### STAGIAIRE DE LA FORMATION

- En fonction de leur situation personnelle et du financement de leur formation, les stagiaires de la formation professionnelle peuvent être éligibles à certaines aides.
- ➔ Pour vous renseigner, contacter selon votre situation : Votre conseiller France Travail / CAP EMPLOI, Votre accompagnateur social.

## 17- Accompagnement des Personnes en Situation de Handicap

Nous pouvons vous accompagner tout au long de la formation et mettre en place les aménagements pédagogiques / techniques nécessaires pour sécuriser votre parcours.

- Si vous avez bénéficié d'un accompagnement spécifique dans votre scolarité antérieure pour suivre les enseignements dispensés et/ou pour passer vos examens,
- Si vous avez ou êtes sur le point d'avoir une reconnaissance en qualité de Travailleur Handicapé (RQTH),
- Si vous êtes suivi(e) par une structure d'appui au handicap ou à visée éducative,

⇒ Des questions ? Contactez les référentes Handicap

## 18- Santé et Sécurité au Travail

- Des **actions de prévention** sont réalisées par les enseignants pendant les séquences de pratique ou de technologie professionnelles.
- Elles sont complétées par les enseignements de matières telles que "Prévention Santé Environnement" et par la préparation du titre de "Sauveteur Secouriste du Travail" pour certaines formations.
- Des intervenants divers viennent au contact des apprenants pour les informer des dangers potentiels et les accompagner dans l'apprentissage des bonnes pratiques.
- Les équipements de protection individuels (EPI) sont obligatoires dans tous les ateliers et l'utilisation des machines est soumise à une réglementation précise en fonction de leur dangerosité et de l'âge des professionnels qui les manipulent.
- Les apprenants âgés de 15 ans à moins de 18 ans ne peuvent pas être affectés à certains travaux dits interdits en raison de leur caractère dangereux. Dans certains cas, ils peuvent, par dérogation, être affectés à certains de ces travaux, qualifiés de *réglementés*

## 19- Les examens

- Le CFA vous informe des démarches d'inscription aux examens sur le site CYCLADES de l'Education Nationale.
- Les dates et lieux d'examen sont fixés par le Rectorat. Les épreuves peuvent se dérouler dans plusieurs établissements différents. Lisez-bien vos convocations tout y est indiqué.
- **Vous avez la charge de vous imprimer vos convocations.**
- Vous devez informer votre employeur des dates d'examens afin qu'il puisse vous rendre disponible.
  - ➔ Pour toute question adressez-vous au Service Scolarité

## 20- Difficultés, prévention des ruptures et médiation

- En cas de difficultés au CFA ou en entreprise, parlez-en soit à votre professeur référent, soit au service éducatif, soit à l'assistante sociale ou soit au service Apprentissage. Des solutions peuvent être trouvées.
- Dans les cas le nécessitant, la médiatrice de l'apprentissage pourra être saisie.
- En cas de rupture, le service apprentissage peut :
  - vous proposer un dispositif de maintien en formation sous conditions
  - vous aider à redéfinir votre projet professionnel
  - vous mettre en relation avec des entreprises

## 21- Accompagnement à la mobilité européenne

### Programme Erasmus +

Notre centre de formation propose une immersion professionnelle dans des pays de l'Union Européenne, sous forme de :

#### Stages professionnels de 15 jours pendant la formation

- Pour qui ? Les apprenants en cours de formation (sauf BTS)

- Quelle destination ? Les pays de l'Union Européenne
- Quand et combien de temps ? 2 semaines pendant la formation
- Quel financement ? Bourse Erasmus+ (déplacement, hébergement, restauration), Dispositif Bagages du Conseil Régional, OFAJ pour l'Allemagne, IRP Auto pour les métiers de l'automobile.

### Stages professionnels de 6 à 12 mois après la formation

- Pour qui ? Les jeunes diplômés
  - Quelle destination ? Les pays de l'Union Européenne
  - Quand et combien de temps ? Dans les 12 mois après l'obtention du diplôme, pour une durée de 6 à 12 mois
  - Quel financement ? Bourse Erasmus+ (déplacement, hébergement, restauration), AREF accordée par France travail (ancien Pôle emploi).
- ➔ Pour toute question adressez-vous à la référente mobilité

## 22- Poursuite de parcours

- Avant la fin de la formation, des interventions seront planifiées afin que vous vous informiez sur les poursuites de parcours envisageables ou les démarches d'aide à la création d'entreprise.

## 23- La démarche Qualité

- Pendant votre formation, vous recevrez des enquêtes de satisfaction vos réponses nous permettront d'améliorer notre service.
- Un formulaire est disponible en cas de réclamation, flashez ce QRcode



Suivez-nous sur :  
[www.cma-nouvelleaquitaine.fr](http://www.cma-nouvelleaquitaine.fr)



Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

**NOUVELLE-AQUITAINE**